

N°2022-33

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Boulogne/mer
Canton d'Outreau

Conseiller en exercice : 14
Présents : 9
Excusé(s)/Absent(s) : 5
Procurations : 1
Quorum : 8



Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt et un décembre, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du quatorze décembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Seillier David, Caplier Julien, Poquet Sébastien, Montador Gilles, Joly Michel.

Absents excusés : Messieurs Montador Gilles et Joly Michel,
Monsieur Joly Michel ayant donné procuration à Monsieur Triquet Dominique.

Madame Stéphanie Thellier est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Cession parcelle AE 105

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée la délibération du 20 décembre 2021 quant à la vente de la parcelle AE 105 pour l'euro symbolique,

Informe l'assemblée que les biens composant le domaine privé des collectivités locales ne peuvent pas faire l'objet d'aliénations à l'euro symbolique en raison du principe qui interdit aux personnes publiques de faire des libéralités aux particuliers.

Propose d'annuler la délibération du 20 décembre 2021 acceptant la cession de la parcelle à l'euro symbolique,

Propose de céder la parcelle AE 105 d'une superficie de 70 m² à Madame Coinon Thérèse au prix de 1 € le m² soit 70 euros et que les frais de Notaire et tout autre frais de la vente seront supportés par l'acquéreur.

Après délibération, à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide d'accepter** la proposition de Monsieur le Maire.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire



Yves Hennequin

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le.....26 DEC. 2022
Publiée ou Notifiée le.....26 DEC. 2022.....
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-052-216204461-20221221-2022_33-DE